

Commune de Cadours
PROCÈS VERBAL de la RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 MARS à 20 h 30

L'An deux mille dix neuf, le dix huit mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur **Didier LAFFONT**, Maire.

Date de la convocation : 12/03/2019

Secrétaire de séance : Michèle PONTAC,

Présents: Didier LAFFONT, Henri BÉGUÉ, Michèle PONTAC, Marc JULIAN, Luc RAMOS DE FONSECA, Céline FLAMANT, Christian CARBONNEL, Régine SACAREAU, Aude PREVOST,

Absents excusés : Sébastien CLAVEL, Thierry SCHWARZBARD, Pricilla PALLY, Laurence GUIOL, Pascal JULIAN, Sandrine KROOCKMANN,

Ont donné pouvoir :

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2018-
- Compte administratif 2018 « budget communal »
- Affectation du résultat 2018
- prévisions budgétaires :
- Chaudière restaurant scolaire

Et

- Tondeuse à gazon (prévision budget

Sujets rajoutés à l'ordre du jour :

- « dossier travaux de restauration de la chapelle St.Hilaire- décision de ne pas pénalise les entreprises suite au retard dans les travaux et aux discordances dans les dates de toutes les pièces fournies.
- SDEHG : rénovation EP du P17 Moulin, P8 Pronsaut et P1 Village

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2019 à l'unanimité.

Délibération n°13-2019 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

► COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement = 1 963 629.99 €

Recettes de fonctionnement = 2 254 441.30 €

Report 2017 en section de fonctionnement(R002) = 715 599.89 €

Total fonctionnement :

Dépenses = 1 963 629.99 € Recettes = 2 970 041.19 €

= **excédent de fonctionnement ► 1 006 411.20 €**

(756 841.52 € service mairie + 249 569.68 € service Ententescolaire)

Investissement :

Dépenses d'investissement = 432 172.13 €

Recettes d'investissement = 358 697.10 €

= excédent d'investissement 2018 = **- 73 475.03 €**

Report 2017 en section d'investissement = - 156 014.15 €

Restes à réaliser 2018 :

Dépenses 86 160.83 €

Recettes = 45 297.86 €

Total Investissement = Dépenses totales = 674 347.11 € Recettes = 403 994.96 €

= **Besoin de financement en investissement ► - 270 352.15 €**

(- 208 919.96 € service Mairie + - 61 432.19 € service Entente scolaire)

Après présentation, le compte administratif 2018 de la COMMUNE est approuvé à : 8 voix POUR (le Maire, M. Didier LAFFONT, ne prenant pas part au vote)

- **Délibération n°14-2019 :**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 « Budget de la Commune » de Madame Christine CADRET, RECEVEUR.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier LAFFONT, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas d'observations,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal procède au vote : POUR : 9, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0

- **Délibération n°15-2019 :**

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2018 « BUDGET COMMUNAL »

Monsieur le Maire, au vu des résultats du compte administratif 2018

(Budget communal) propose au Conseil l'affectation des résultats **suivante au budget primitif 2019 :**

Détail joint :

- Affectation en réserve R1068 en investissement = **270 352.15 €**

Détail (service entente scolaire 61 432.19 € et 208 919.96 € mairie)

-Report en fonctionnement R002 = **736 059.05 €**

détail (service entente scolaire 188 137.49 € + mairie 547 921.56 €)

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

- **Délibération n°16-2019 :**

« DOSSIER TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHAPELLE ST HILAIRE »

- DECISION DE NE PAS PENALISER LES ENTREPRISES SUITE AU RETARD DANS LES TRAVAUX ET AUX DISCORDANCES DANS LES DATES DE TOUTES LES PIECES FOURNIES.

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'en raison d'erreurs dans les pièces fournies par les entreprises et au retard pris dans le déroulement des travaux, celles-ci sont passibles de pénalités.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de ne pas appliquer de pénalités aux artisans concernés.

Après délibération, le conseil municipal décide et refuse à l'unanimité de pénaliser les artisans et d'appliquer des pénalités de retard suite au retard et aux discordances de dates entre toutes les pièces.

- **Délibération n°17-2019 :**

SDEHG : RENOVATION EP du P17 Moulin, P8 Pronsaut et P1 Village –

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 28 février 2019, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de l'opération suivante :

***P17 Moulin :**

1/chemin de la Rivière

Remplacement des appareils raquettes sur supports en béton armé

- Dépose de 5 appareils équipés de lampes 100 W SHP et 70 W SHP et de leurs consoles
- Fourniture et pose de 5 appareils LED 26 W identiques à ceux mis en place rue Dastarat,

2/ rue du Bicentenaire et abords

- Dépose de 14 ensembles de type boule 70 W SHP sur candélabre 3.50 m
- Fourniture et pose de 14 ensembles composés d'un appareil de type raquette 26 W LED sur candélabre de 5.00 m cylindro-conique,
- Fourniture et pose de 3 coffrets-prises pour guirlandes

***P8 Pronsaut :**

1/ giratoire :

- Dépose de l'appareil encastré au sol 80 W
- Fourniture et pose d'un encastré au sol de 3 W LED,
- Dépose de 4 appareils 250 W SHP
- Fourniture et pose de 4 appareils LED 70 W sur le mat existant conservé affiné à l'étude d'éclairage

2/Chemin d'en Pronsaut :

- Dépose de 7 appareils équipés de lampes 100 W SHP et de leurs consoles,
- Fourniture et pose de 7 appareils LED 26 W identiques à ceux mis en place Rue Dastarat,

3/chemin Rieutort :

- Dépose de 2 appareils équipés de lampes 100 W SHP et 70 W SHP, et de leurs consoles
- Fourniture et pose de 5 appareils LED 26 W identiques à ceux mis en place Rue Dastarat
- Implantation d'un poteau bois sous la ligne T70² Alu à côté du support PTT,
- Fourniture et pose d'un appareil LED 26 W,

***P1 VILLAGE :**

- dépose des appareils n°208 et 209
- réalisation de 2 boîtes de jonction si nécessaire pour la continuité du réseau, si non déconnecter l'alimentation,
- dépose de 5 ensembles de type décoratif existants
- fourniture et pose de 5 appareils LED 26 W identiques à ceux mis en place Rue Dastarat,

Voir avec la mairie le RAL 7015 et les horaires d'abaissement de tension (50% de 23 h à 6 h 00) et demander une étude d'éclairage.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 80 %, soit 2032 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérées par le SDEHG).....	9 744 €
Part SDEHG.....	39 600 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)...	12 531 €

TOTAL	61 875 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil approuve l'avant projet sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 1 215 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal. Cette dépense sera ainsi intégralement compensée dès la première année de mise en service par les économies d'énergie engendrées par la rénovation de l'éclairage public.

Séance levée à 23 h 00